



Compte-rendu du Comité Technique DSI – DSO du 12 avril

Table des matières

Réorganisation DSI/ISI.....	1
Affectation de la fonction de responsable de programme E-surfmar à Toulouse.....	1
Déménagement Carpentras.....	2
Questions diverses.....	2
Travail à distance :.....	2
Organisation DIR DSI-DSO dans le cadre d'AP2022 :.....	3
Recrutement BSA :.....	3
Transfert du pupitrage du CMS à la DSI :.....	3
Assignation sur les pôles "amont" et "aval" du pupitrage en cas de grève :.....	4
Systèmes pupitrés en cas de grève :.....	4
Avenir du poste DSI/DA :.....	4
Plus d'avenir pour le CT DSI-DSO au-delà de 2018.....	4

Réorganisation DSI/ISI

ISI/D est affecté sur un nouveau poste de Security Officer directement attaché à la direction. ISI/DA devient ISI/D, et le poste de ISI/DA disparaît.

Il s'agit essentiellement de valider une situation en place de fait depuis plus d'un an (on ne perd pas de poste, on en déplace un). ISI/RS/D, ISI/AS/D et ISI/CC/D assurent l'intérim d'ISI/D en cas d'absence. Ce qui implique la participation éventuelle en CDD et en COMOD. D'après DSI/D cette participation ponctuelle à la COMOD des responsables d'équipe devient possible grâce à la montée en compétence des adjoints. Les responsables font d'avantage de management et de gestion et moins de technique.

L'affectation du nouveau ISI/D se fera en CAP ITM. A son départ, le poste serait ouvert en recouvrement IPEF/ITM ; DSI/D estime qu'il y aura sûrement plus d'appétence pour le CUT2 ITM que pour un poste IPEF à la DSI.

Vote demandé : Solidaires vote contre (2 voix), Abstention CFDT-Météo et autres OS (si le poste SOC est si important, il aurait pu être créé plus tôt)

Affectation de la fonction de responsable de programme E-surfmar à Toulouse

C'est le point qui a suscité le plus de débat.

E-surfmar est un programme Eumetnet, et l'appel d'offre pour continuer la fourniture de données bouées et bateaux pour la phase 2019-2023 a été lancé. C'est actuellement le seul programme Eumetnet dont Météo-France a la charge (CMM/DA responsable du programme), estimée pour la fonction de responsable de programme à 50% d'ETP.

CMM/DA a postulé hors Météo-France, DSO/D a donc souhaité anticiper son potentiel départ et propose de transférer l'activité de pilotage d'e-surfmar vers DOS, vers un agent qui participe déjà au programme et qui est volontaire. Ceci ne se ferait pas si CMM/DA reste à MF mais en cas de départ, l'agent qui reprend la responsabilité du programme doit être "opérationnel" pour début 2019.

En conséquence, c'est le poste de l'agent de DOS qui est ouvert en vacance éventuelle et non celui de CMM/DA.

En cas de départ de CMM/DA, il y aurait donc -1 ETP à Brest. La direction supprime dès lors la capacité d'intérim au niveau de CMM en cas d'absence de CMM/D, et reporte sur les autres agents la reprise des 50% d'activité hors E-surfmars réalisées par CMM/DA (pilotage des activités bouées).

Les représentants des personnels estiment que cette perte fragilise le CMM et redoute de voir à terme reproduire la situation de Trappes (fermeture des services). Ils proposent d'ouvrir un poste en vacance éventuelle à Brest pour voir si des candidats sont intéressés, quitte à laisser le pilotage esurfmar à DOS, ou transitoirement à CMM/D.

DSO/D craint de ne pas avoir suffisamment de travail pour un CMM/DA si l'activité e-surfmars est à Toulouse et estime que la direction du CMM compte 3 ITM qui ne sont pas surchargés. La proposition des représentants des personnels est rejetée. Les représentants des personnels votent contre la proposition de la direction.

Vote : Unanimité contre. Le CT sera reconvoqué pour traiter ce point.

Déménagement Carpentras

Actuellement 2 agents restent encore à Carpentras après les deux départs à la retraite de 2017 et mars 2018. Ces deux agents peuvent partir à la retraite fin 2019. L'activité radiométrie comptait 1 ITM et 2 TSM (+1 surnombre). Avec la migration vers l'équipe Capteur de DSO/DOS à Toulouse, « l'économie » d'un poste TSM est réalisée.

La charge sur l'ITM devrait aussi diminuer puisqu'il était en charge de toute la logistique du bâtiment de Carpentras suite au départ du CDM (30% de son temps de travail). Le déménagement entraîne le désengagement de Météo-France dans la fourniture de données vers un organisme local et à l'international.

Le travail d'étalonnage sera réalisé en double sur Carpentras et Toulouse à partir de début 2019. Les travaux d'aménagement du toit terrasse au bâtiment Emilie du Châtelet (EDC) sont en cours, ainsi que le transfert de compétence vers deux agents de Toulouse (1 ITM et 1 TSM). Ce transfert de compétence ne remet pas en cause le recrutement de deux agents à DOS dont un qui accompagne la fermeture du centre de Carpentras. L'activité à Carpentras continuera jusqu'au départ des deux agents en poste.

Une question est posée sur le choix de DOS/Capteur plutôt que le Labo de métrologie pour l'affectation des deux agents. Le Labo est en charge du pilotage des bonnes pratiques d'étalonnage sur l'ensemble des capteurs. Mais ne le réalise que sur les capteurs communs (température, etc). Pour les instruments de mesure spécifiques c'est DOS/Capteurs qui est en charge de l'étalonnage et de la maintenance. Dans ces cas, il est plus simple que ça soit la même équipe qui sache à la fois réparer/maintenir les capteurs et les étalonner.

Concernant les locaux, une pièce sera aménagée en salle noire pour les étalonnages en lumière artificielle, mais il manque encore un bureau pour un des deux nouveaux agents. Le départ de DSI/BSA d'EDC devrait permettre de libérer au moins un bureau mais le dossier est bloqué à la DCT depuis 3 ans car jugé non prioritaire...

Vote demandé : Abstention générale

Questions diverses

Travail à distance :

Un cadrage général a été défini par la DG pour préparer les futures réorganisations et donner des "vrais" postes aux agents encore en surnombre. Tous les postes ITM et TSM devraient être

potentiellement ouverts en travail à distance (différent du télétravail). La DG estime que c'est essentiellement une mesure d'accompagnement des changements.

Ceci étant, les postes d'encadrement ou nécessitant l'accès à des ressources informatiques, outils ou matériels, sont exclus du travail à distance.

Un agent déjà en poste à Toulouse, ne peut pas postuler sur un poste en travail à distance à Toulouse et déménager en dehors de Toulouse.

Organisation DIR DSI-DSO dans le cadre d'AP2022 :

Des groupes de travail entre directeurs (centraux et DIR/D) ont été mis en place pour instruire plus en détail la mise en oeuvre pratique des propositions soumises. Deux groupes de travail "observation" et "informatique" pilotés par DSO/D et DSI/D sont en place. Pour l'instant aucun compromis n'a été trouvé entre les DIR et les directions centrales sur les questions :

- combien de des postes de OBS/D et TTI/D seront conservés?
- quel rattachement hiérarchique des équipes OBS et TTI : DSO et DSI ?
- qui manage ces équipes si il n'y a plus d'OBS/D et TTI/D localement ?

Recrutement BSA :

Deux postes sont encore non pourvus à BSA et il n'y a pour l'instant 3 candidats potentiels connu au niveau de la direction sur la prochaine CAP. En séance il est fait mention par les OS de plusieurs candidats possibles.

Le manque de personnel à BSA se fait sentir sur le service rendu aux utilisateurs, et à travers les indicateurs. Un autre effet de bord est l'abandon du support des postes bureautiques sous Linux. Les agents disposant déjà d'un poste Linux doivent se débrouiller seuls, et plus aucun poste n'est installé actuellement. Les agents souhaitant disposer d'un accès Linux sur le poste de travail doivent faire une demande argumentée pour disposer d'une machine virtualbox CentOS sur le PC windows.

La mise en place d'un Centre de Service Partagé (CSP) "assistance applicative" incluant à la fois BSA et les DIR/TTI devrait permettre de soulager un peu BSA. En terme de ratio, il y a 110 personnes à Toulouse pour 1 agent du support. En DIR le ratio est de 60 pour 1 support.

Une cible, à préciser, avancée par DSI/D serait d'avoir à terme 40 ETP réalisant du support N1 à MF. Avec une répartition de moitié entre l'installation de matériel local et le support applicatif.

Le rôle de CSP "assistance applicative" va plus loin que le N1 actuellement réalisé par BSA et TTI : il contient aussi des actions de documentations sur l'utilisation des logiciels (BSA le fait déjà sur quelques outils) et la prise en charge de tutorat/formation sur les outils.

La mise en place de ce CSP ne se fera qu'à moyen terme, les DIR n'en sont pas encore informées.

Transfert du pupitrage du CMS à la DSI :

Le pupitrage au CMS concerne actuellement 5 agents, 3 TSM en SP et 2 ITM pour l'encadrement. La direction explique que l'objectif du transfert est de pouvoir assurer un pupitrage H24 sur les chaînes opérationnelles du CMS.

Sur les 3 TSM, 2 pourraient rester en poste au CMS dans d'autres services, et le 3e pourrait venir au pupitrage à Toulouse. DSI/D n'a pas d'information sur le devenir possible des 2 ITM.

Les chaînes du CMS ont semble-t-il peu d'incidents. Il y a un manque au niveau des consignes, malgré une documentation technique des systèmes bien fournie. Le pupitrage n'ayant lieu qu'en SP, il y a souvent un développeur disponible pour intervenir directement pour résoudre un incident.

Un important travail de formation de la part du CMS vers les pupitreurs DSI serait nécessaire pour réaliser la migration, avec la rédaction de consignes supplémentaires. La direction vise à passer ces formations dans un cadre de réorganisation afin de les rendre obligatoires.

Rappelons que la direction ayant montré fort peu de considération pour leur poste, les pupitreurs boycottent toute formation non obligatoire.

Ce transfert ne se fera donc pas avant 1 an au plus tôt.

Assignment sur les pôles "amont" et "aval" du pupitrage en cas de grève :

Chacun des deux nouveaux pôles "amont" et "aval" est tenu par 2 agents. En cas de grève, un des deux agents de chaque pôle sera assigné.

Cette assignation est réalisée par SPV/D ou DA à travers le tableau de service en assurant un roulement entre les agents.

La publication du tableau de service tiendrait donc lieu d'information à assignation (il n'y aura plus de lettre d'assignation). Les modalités d'affichage et de publication du tableau de service sont à préciser. Au passage, les vacations spécifiques réalisées pour la gestion de ce tableau de service seront supprimées lors de la mise en place de la nouvelle organisation. Mais... ces vacations pourraient être remises s'il s'avère plus simple/efficace que ça soit un agent plutôt que le D ou DA qui assure la réalisation des tableaux de service.

Systemes pupitrés en cas de grève :

Le document a été mis à jour suite aux retours du dernier CTSS DT mais non encore finalisé. L'action est en cours au niveau de l'ex-DT/D qui va transférer cette tâche à DSI/D en relançant les échanges sur ce sujet.

Avenir du poste DSI/DA :

DSI/DA a quitté Météo-France fin mars et son poste n'est pas proposé, ni aux IPEF, ni aux ITM.

La reprise des activités s'organise donc par ruissellement sur les agents déjà en poste.

Une partie des activités concerne les actions à l'international : le point est discuté avec D2I/INT.

Pour les activités de veille et des changements liés aux infrastructures (DIAS, CBS): c'est le futur ISI/D qui s'y colle.

Pour les actions de développement en commun (openwis, wis 2.0, SESAR), il revient aux chefs de projet (ou d'avant-projet) de MF de participer.

Pour la standardisation, il n'y a pas de répartition supplémentaire par rapport à l'existant (MSI/D pour les standards OGC, DEV/DA pour les standards GRIB OMM).

En cas d'absence de DSI/D, une répartition des COPIL a été faite essentiellement vers MSI. DSI/AD assure l'intérim sur les questions budgétaires. Les questions RH sont sans intérim, mais ne seraient « jamais urgentes » nous dit-on.

L'intérim du pilotage du CDD DSI n'a pas été abordé.

Plus d'avenir pour le CT DSI-DSO au-delà de 2018

En 2018, les représentants des personnels des services DSI et DSO traitent les sujets de ces services avec l'ex DT/D en tant que chargé de mission.

Des discussions sont en cours au niveau national pour fusionner des comités techniques : la DG veut ressembler la DSM, la DirOP, la DCSC, la D2C avec Dsi et DSO.

Le nombre de sujets à traiter empêchera certainement de rentrer dans le fond des problèmes soulevés, des réunions informelles seront nécessaires entre organisations syndicales et direction pour préparer les différents sujets en amont du CTSGS... Ce CTSGS "géant" ne serait donc qu'une chambre d'enregistrement.

La discussion doit se poursuivre au niveau du CTEP, mais les OS du CT DSI-DSO ont demandé au président de faire remonter vers la DG l'opposition à cette proposition de CTSGS "géant".